

## Foire aux questions (FAQ)

---

### **Pourquoi est-ce important d'épargner en vue des études postsecondaires des enfants?**

Des recherches ont démontré que les enfants qui disposent d'épargnes pour leurs études ont plus de chances de poursuivre des études postsecondaires (EPS) et de les terminer, et ce, avec moins de dettes. De plus, ce sont les économies mêmes, peu importe leur somme, qui ont plus que tout une incidence bénéfique sur les attitudes et les comportements d'un enfant envers les études postsecondaires.

### **Qu'est-ce qu'un régime enregistré d'épargne-études?**

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un contrat conclu entre un souscripteur (c.-à-d. la personne qui ouvre le compte) et un fournisseur de REEE (c.-à-d. l'organisme qui offre le REEE). Le souscripteur désigne un ou plusieurs bénéficiaires du REEE et peut verser des cotisations personnelles en leur nom. N'importe qui peut ouvrir un REEE et désigner un bénéficiaire (c.-à-d. le souscripteur n'a pas besoin d'être un parent de l'enfant). L'épargne dans les REEE fructifie à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'elle soit retirée pour aider à payer les coûts des études postsecondaires.

### **Qu'est-ce que le Bon d'études canadien?**

Le gouvernement offre au titre du Bon d'études canadien (BEC) un montant initial de 500 \$ aux enfants admissibles nés en 2004 ou plus tard issus de familles à faible revenu, en plus d'un montant de 100 \$ par année d'admissibilité, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 15 ans, pour un maximum de 2 000 \$. Il n'est pas nécessaire de verser des cotisations personnelles pour recevoir le BEC.

Le BEC est rétroactif. On peut en faire la demande pour un enfant admissible jusqu'à l'âge de 21 ans et celui-ci/celle-ci peut toujours recevoir la totalité du montant, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, pour lequel il/elle a accumulé l'admissibilité.

Ainsi, pour être admissible au BEC, l'enfant doit être issu d'une famille à faible revenu et :

- être né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après;
- être un résident du Canada;
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide;
- être désigné comme bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études.

Le principal responsable d'un enfant, l'époux ou le conjoint de fait du responsable peut demander le BEC au nom d'un enfant admissible. La personne responsable est la personne qui est admissible à recevoir l'Allocation canadienne pour enfants au nom de l'enfant.

De plus, la personne responsable de l'enfant doit avoir présenté une demande en vue de recevoir l'Allocation canadienne pour enfants par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada, et doit continuer à produire des déclarations de revenus pour que l'admissibilité soit validée.

Les enfants pris en charge sont automatiquement admissibles au BEC.

## **Comment un enfant peut-il recevoir le Bon d'études canadien?**

Le BEC peut être demandé pour un enfant en deux étapes :

- 1) s'assurer que l'enfant et la personne responsable de celui-ci, ou l'époux ou le conjoint de fait de cette personne, possèdent un numéro d'assurance sociale (NAS). Rendez-vous sur le site [canada.ca/numero-assurance-sociale](http://canada.ca/numero-assurance-sociale), ou composez le 1 800-622-6232 pour en savoir plus;
- 2) prendre un rendez-vous avec la banque ou une autre institution financière offrant le Régime Enregistré Épargne-Études et le BEC. Apportez votre numéro d'assurance sociale avec vous, et l'institution financière s'occupera du reste. Le gouvernement du Canada déposera le BEC pour votre enfant dans le REEE un mois plus tard.

## **Quand les bénéficiaires adultes peuvent-ils demander le BEC pour eux-mêmes?**

Les bénéficiaires adultes âgés de 18 à 20 ans peuvent demander le BEC eux-mêmes s'ils sont nés en 2004 ou après. Ils peuvent demander le BEC jusqu'à la veille de leur 21<sup>e</sup> anniversaire.

## **La personne responsable, son conjoint ou son conjoint de fait peuvent-ils faire une demande pour un bénéficiaire âgé de 18 à 20 ans?**

Non, le bénéficiaire adulte doit faire sa demande lui-même.

## **Toutes les personnes nées le 1er janvier 2004 ou après cette peuvent-elles présenter une demande pour recevoir le BEC?**

Oui. Le BEC est un incitatif à l'épargne-études pour les personnes admissibles nées le 1er janvier 2004 ou après. Les enfants admissibles au BEC commenceront à atteindre l'âge de 18 ans en 2022 et, selon les exigences d'âge du promoteur pour l'ouverture d'un REEE dans leur province ou territoire, ils devraient être en mesure de faire la demande du BEC pour eux-mêmes, conformément aux dispositions actuelles de la ***Loi canadienne sur l'épargne-études***.

## **Les bénéficiaires adultes peuvent-ils présenter une demande de BEC rétroactivement?**

Oui, EDSC saisit toutes les années admissibles des montants du BEC à mesure qu'ils s'accumulent pour chaque enfant, même si l'enfant n'a pas été désigné comme bénéficiaire d'un REEE.

## **Qu'est-ce que la Subvention canadienne pour l'épargne-études?**

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) consiste en un montant de base équivalant à 20 % de la première tranche de 2 500 \$ des cotisations personnelles annuelles à un REEE (subvention offerte à tous les enfants admissibles, peu importe leur revenu familial), ainsi qu'en un montant supplémentaire, à savoir :

- une subvention équivalant à 10 % de la première tranche de 500 \$ des

- cotisations personnelles annuelles pour les enfants issus de familles dont le revenu ajusté est supérieur à 46 605 \$ et inférieur ou égal à 93 208 \$; ou
- une subvention équivalant à 20 % de la première tranche de 500 \$ des cotisations personnelles annuelles pour les enfants issus de familles dont le revenu ajusté est de 46 605 \$ ou moins.

La SCEE est offerte jusqu'à l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans et le montant maximal à vie, qui comprend tout montant supplémentaire versé au titre de la SCEE même, s'élève à 7 200 \$.

### **Pourquoi le gouvernement du Canada encourage-t-il les gens à ouvrir des régimes enregistrés d'épargne-études?**

Le gouvernement du Canada encourage les personnes à recourir aux REEE afin d'épargner en prévision des études postsecondaires d'un enfant, ce qui comprend des études à temps plein et à temps partiel dans une école de métiers, un programme d'apprentissage, un cégep, un collège ou une université.

L'utilisation d'un REEE donne accès aux incitatifs à l'épargne-études, c'est-à-dire la Subvention canadienne pour l'épargne-études et, pour les enfants de familles à faible revenu, le Bon d'études canadien. Des incitatifs provinciaux peuvent également être offerts.

Les incitatifs à l'épargne-études renforcent l'importance de planifier tôt le financement des EPS. Elles aident à épargner en vue de telles études, contribuent à rendre celles-ci plus abordables en réduisant le recours à des prêts et nourrissent les aspirations à l'égard de la poursuite des études après le secondaire grâce à la constitution d'actifs et d'économies.

### **Que doivent faire les gens pour obtenir des renseignements sur les régimes enregistrés d'épargne-études et les incitatifs à l'épargne-études?**

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site [canada.ca/epargne-etudes](http://canada.ca/epargne-etudes), composez le 1 800 O-Canada (ATS – 1-800-926-9105), ou rendez-vous dans un Centre Service Canada près de chez vous.

## Selon les chiffres

---

### Régime enregistré d'épargne études (REEE)

- Au 31 décembre 2020, plus de 69,9 milliards de dollars sont détenus dans des REEE sous formes d'actifs.
- En 2020, 3,9 milliards de dollars ont été retirés des REEE d'environ 419 898 étudiants afin de les aider à payer leurs études postsecondaires.
- Des cotisations personnelles de 5,2 milliards de dollars ont été versées dans des REEE en 2020.

### Bon d'études canadien (BEC)

- Depuis l'introduction du BEC en 2005, le gouvernement du Canada a versé environ 1,6 milliard de dollars sous forme de BEC à 1,6 million d'enfants pour leurs futures études postsecondaires
- En 2020, plus de 136 460 enfants ont reçu le BEC pour la première fois.
- Un total 152 millions de dollars en paiements du BEC a été versé en 2020.
- Au 31 décembre 2020, le taux d'adhésion au BEC était de 41,9 %. Cependant, plus de 2,2 millions d'enfants étaient admissibles, mais n'ont pas reçu le BEC.

### Subvention canadienne pour l'épargne-études

- Depuis 1998, le gouvernement du Canada a versé plus de 14,6 milliards de dollars au titre de la SCEE à plus de 3,9 millions de bénéficiaires.
- En 2020, près de 248 978 enfants ont reçu la SCEE pour la première fois.
- 1,0 milliard de dollars en paiements de SCEE ont été versés dans des REEE en 2020.
- Plus que 53,9 % des enfants de l'ensemble du Canada âgés de moins de 18 ans ont bénéficié de la SCEE.